



CENTRE HOSPITALIER
DE CORNOUAILLE
Quimper Concarneau





Premiers retours sur la mise en place de la vaccination HPV dans les collèges au CVP QUIMPER

LES TEXTES

- L'instruction interministérielle n° DGS/SP1/DGESCO/2023/99 du 19 juin 2023 relative à l'organisation d'une campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) au collège à partir de la rentrée 2023-2024 précise les grandes lignes organisationnelles et les modalités de son suivi.

MISE EN PLACE

ARS + Rectorat

- Liste des collèges publics
 - Collèges privés sous contrat volontaires
 - Nombre prévisionnel de collégiens de classe de 5^{ème} à vacciner
- **Objectifs 30% vaccinés à la fin de la campagne**

ECRITURE D'UN CAHIER DES CHARGES

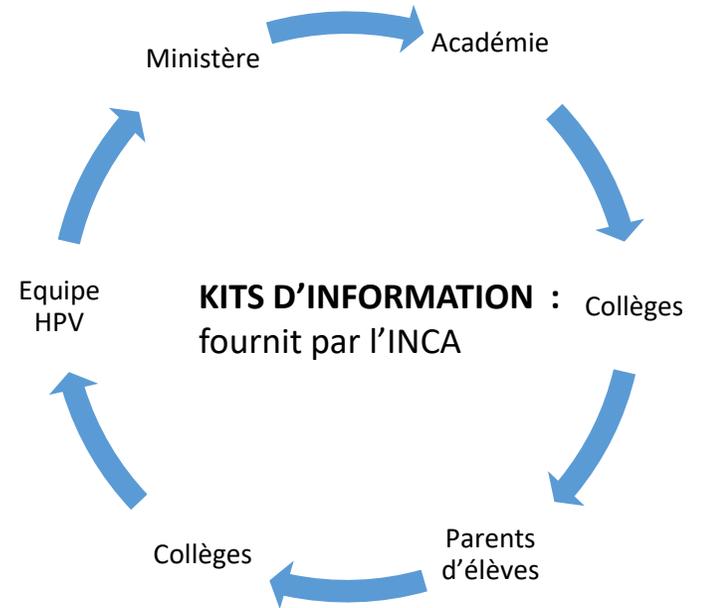
Pour le CHIC :

IDE de coordination : recrutement le 1^{er} septembre

Secrétaire : recrutement le 18 septembre

- Contexte et enjeux
- Déroulement de la campagne
- Modalités d'organisation
- Logistique
- Dépouillements des Attestations Parentales

CIRCUIT D'INFORMATION



- Recensement des référents aout/septembre :
1 référent par collège pour transmettre les enveloppes

- Freins:

Collèges privés : Pas toujours de contact avec les référents (enveloppes rapportées par Diocèse)

Ajout de collèges : DIWAN, Secteur du handicap, 1 Collège privé fin septembre

Manque de kit dans certains collèges

DÉPOUILLEMENT

- 37 collèges / 3734 élèves en prévisionnels
- 1313 enveloppes récupérées
- 973 autorisations positives (2 doses/2^{ème} dose) : 53,9% de garçons et 46,1% de filles
- Tableau collège par collège avec:
 - ✓ Liste des élèves (nom, prénom, n° sécu, caisse, sexe...)
 - ✓ Retour par classe
 - ✓ Listing des élèves par horaire
- FREINS:
 - ✓ Autorisations parentales écrites à la main (lisibilité)
 - ✓ Date de la 1ère injection manquante d'où le rappel des parents
 - ✓ Arrivée tardive des enveloppes (20 au 29 septembre avec une campagne qui démarre au 19 octobre) et quelques rajouts jusqu'au 6 octobre
 - ✓ Retour tardif de l'ARS sur la nécessité d'être attentif aux dates de naissance-dates des vacances scolaires et fin des cours

ORGANISATION

- Réunion hebdo avec médecin pour organisation
- Formation prescription de vaccin pour l'IDE (11h en ligne): terminée le mardi 10 octobre
- Vaccin à la pharmacie une fois par semaine (nécessité d'une glacière pour le HLM)
- Moyens humains:
 - ✓ IDE et secrétaire CHI Cornouaille temps plein
 - ✓ 16 vacations IDE libérales
 - ✓ 54 vacations médecin (1 vacation=1/2 journée)
- Tableau liste des professionnels (nom – prénom- n°sécu - n°Am - profession - statut -régime d'assurance maladie – adresse)

CA COMMENCE

- Date: 19 octobre
- Collège: Germain Pensivy à Rosporden
- 50 élèves prévus : 41 vaccinés
- Bon accueil et bonne organisation du collège

RÉPARTITION DES TÂCHES

Secrétaire:

- Accueil des élèves avec le référent du collège
- Bordereau de remboursement CPAM (retour hebdomadaire)
- Compléter notre tableau pour la traçabilité du vaccin + compléter tableau ARS

IDE :

- Vaccine avec présence médicale
- Option soit IDE et médecin soit une deuxième ligne seule en fonction du nombre d'élèves à vacciner
- Rappel des parents en cas d'oubli du carnet de vaccination (10/12 ramenés)

MEDECIN :

- Validation de la vaccination après lecture du carnet de santé

IDE scolaire :

- Surveillance des élèves pendant 15 mn

APRÈS

- Compléter le tableaux des bordereaux CPAM (remboursements)
- Formulaires pour les médecins non répertoriés
- Bordereaux vacations professionnels de santé + tableau de la liste des PDS intervenant en renfort
- Lien PETRA
- Remontées hebdo des informations à l'ARS (vendredi avant 15h)
- Organiser la seconde dose

BILAN GLOBAL

Points à améliorer :

- Pour les futures campagnes: logiciel +++
- Mise à jour des autres vaccins (occasions manquées)
- Intégrer une sensibilisation à la santé sexuelle
- Lourdeur administrative

Points positifs :

- Contact avec les collègues très positif
- Mobilisation des PDS (surtout des IDE et médecins remplaçants, retraités)

En revanche, décret des prescriptions de vaccin tardif et manque de visibilité pour les pharmaciens et les sages-femmes